

Procuration pour la clientèle d'affaires

Le nom de l'entreprise et l'adresse du siège doivent être indiqués **exactement** tels qu'ils figurent dans le registre du commerce ou dans des documents équivalents.

Nom de l'entreprise _____ _____ Inscrite au registre du commerce depuis _____ (ci-après «le mandant»)	Adresse du siège Rue/n° _____ NPA/localité _____ Pays _____
---	---

Le mandant soussigné donne procuration à

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Prénom _____ Nom _____ Date de naissance _____ Nationalité _____	Adresse privée Rue/n° _____ NPA/localité _____ Pays _____
--	---

(ci-après «le mandataire»)

pour le représenter valablement du point de vue juridique auprès de Visa Card Services SA (ci-après «Viseca») comme suit: le mandataire est habilité à demander des renseignements sur les données client, les détails des factures, les limites, les transactions ou leur contestation et l'ensemble de la correspondance disponibles auprès de Visa. En outre, le mandataire est autorisé à demander des augmentations de limite, à contester des transactions, à résilier ou faire bloquer des cartes, et à demander une carte de remplacement le cas échéant. Si nécessaire, le mandataire est habilité à obtenir un transfert d'avoirs de carte sur un compte bancaire ainsi qu'à établir une nouvelle demande de base et à demander une nouvelle carte de crédit du portefeuille de Visa au nom du mandant.

Le mandataire peut effectuer toutes les opérations autorisées par la présente procuration, y compris des opérations en sa faveur ou en faveur de tiers. Les signatures ainsi que toutes les autres déclarations et mesures du mandataire sont pleinement contraignantes pour le mandant. Ce dernier certifie l'authenticité de la signature du mandataire et accepte la validité de la procuration jusqu'à sa révocation écrite.

Il est expressément stipulé que la présente procuration ne prendra pas fin par l'incapacité civile du mandant ou son décès, mais continuera à déployer ses effets (article 35 du Code suisse des obligations).

La présente procuration est soumise au droit suisse, lequel détermine aussi la validité du droit applicable choisi par les parties au contrat. Le mandant et le mandataire reconnaissent la **compétence exclusive des tribunaux de l'endroit où se trouve la succursale de Visa**. Cependant, Visa a également le droit d'intenter une action auprès de tout autre tribunal compétent.

Important: veuillez compléter la page suivante!

Le mandataire:

Lieu/date

Prénom/nom du mandataire* (en caractères d'imprimerie)

Signature du mandataire

* Joindre **obligatoirement** une copie signée d'une pièce d'identité du **mandataire** et du **mandant** (recto/verso)!

Le mandant:

Lieu/date

Prénom/nom de la personne autorisée à signer*
(en caractères d'imprimerie)

Signature autorisée (collective si nécessaire)

Prénom/nom de la personne autorisée à signer*
(en caractères d'imprimerie)

Signature autorisée (collective si nécessaire)

Cachet de l'entreprise

Prière d'envoyer le formulaire dûment rempli et signé,
accompagné de toutes les copies de pièce d'identité, par courrier à
Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, 8050 Zurich.